

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 3 mai 2002*

*Messagerie*

## **Projet de loi concernant le bouclage de diverses lois d'investissement**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Bouclage**

Les lois énumérées ci-après relevant des trains annuels de lois  
d'investissement sont bouclées avec effet au 31 décembre 2001.

## TRAIN ANNUEL DE LOIS D'INVESTISSEMENTS, LOIS BOUCLEES EN 2001

Rubrique	Libellé	Budget 2001	N° de la loi	Date	Montant voté	Cumul des dépenses au 31.12.2001	Disponible
<b>17.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.49	Espace projet linguistique	269'000	8122	17.12.99	480'000	479'772	228
<b>17.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.49	Equipement multimédia des salles de sciences (ORRM-1)	0	8123	17.12.99	304'000	299'285	4'715
<b>17.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.49	Equipements informatiques pour les laboratoires de sciences (ORRM-2)	0	8124	17.12.99	220'000	213'337	6'664
<b>17.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.49	Espace projet linguistique	269'000	8122	17.12.99	480'000	479'772	228
<b>17.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.49	Equipement multimédia des salles de sciences (ORRM-1)	0	8123	17.12.99	304'000	299'285	4'715
<b>17.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.49	Equipements informatiques pour les laboratoires de sciences (ORRM-2)	0	8124	17.12.99	220'000	213'337	6'664
<b>34.11.00</b>	<b>Ecoles d'arts</b>						
536.02	Acquisition d'équipements des écoles d'art		8116	17.12.99	244'500	244'081.80	418.20
<b>34.17.01</b>	<b>Centre de Lullier</b>						
536.02	Réalisation d'une serre multichapelles au Centre de Lullier		8044	25.06.99	695'000	729'161.75	-34'161.75

<b>34.15.00</b>	<b>Haute école spécialisée</b>						
553.02	Acquisition d'équipement pour la Haute école spécialisée de Genève	0	8114	17.12.99	1'825'000	1'825'000.00	0.00
<b>34.15.00</b>	<b>Ecole supérieure des Beaux-Arts</b>						
553.02	Acquisition de matériel pédagogique à l'école supérieure des Beaux-Arts	770'000	8322	14.12.00	770'000	770'000.00	0.00
<b>66.10.00</b>	<b>Service de l'agriculture</b>						
554.01	Améliorations foncières	500'000	8329	15.12.00	500'000	257'609.30	242'390.70
<b>65.04.00</b>	<b>Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage</b>						
535.01	Acquisition de forêts et de terrains assimilés	150'000	7277	15.12.95	750'000	750'000	0

## **Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Conformément au vœux exprimé par la Commission des finances, vous trouverez, ci-après, un bref exposé des motifs présenté dans le cadre de l'utilisation des crédits votés pour chacune des lois proposées au bouclement.

Rubrique	Libellé	Budget 2001	N° de la loi	Date	Montant voté	Cumul des dépenses au 31.12.2001	Disponible
<b>17.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.49	Espace projet linguistique	269'000	8122	17.12.99	480'000	479'772	228
<b>17.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.49	Equipement multimédia des salles de sciences (ORRM-1)	0	8123	17.12.99	304'000	299'285	4'715
<b>17.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.49	Equipements informatiques pour les laboratoires de sciences (ORRM-2)	0	8124	17.12.99	220'000	213'337	6'664

**PL 8122 : Espace projet linguistique**

Conformément à l'exposé des motifs, le budget voté a permis d'acquérir et de mettre en place, sur 2 ans, 12 ordinateurs complémentaires dans 16 des 17 établissements du cycle d'Orientation (le collège de l'Aubépine (17<sup>e</sup> établissement) étant déjà au bénéfice d'une infrastructure complémentaire mise en place dans le cadre de la reconstruction récente de cet établissement). Ces ordinateurs sont venus compléter l'infrastructure déployée en parallèle dans le cadre du projet départemental intitulé « Apprendre à communiquer » (12 machines par établissement) en réponse à la demande du Cycle d'Orientation de pouvoir disposer d'ateliers de 24 machines permettant de travailler en classe entière.

Ainsi, huit établissements ont bénéficié de cet équipement dès l'année scolaire 2000-2001 :

CO-Budé, CO-Cayla, CO-Colombières, CO-Foron, CO-Pinchat, CO-Sécheron, CO-Voirets et CO-Vuillonnex.

Huit autres dès l'année scolaire 2001-2002 :

CO-Bois-Caran, CO-Coudriers, CO-Florence, CO-Golette, CO-Gradelle, CO-Grandes-Communes. CO-Marais, CO-Renard.

La mise en place de cette extension d'infrastructure a permis de répondre pleinement aux objectifs visés tant sur le plan de l'impact de ce projet sur les aspects « enseignants » (promotion de nouvelles formes d'enseignement, pédagogie différenciée) que par rapport aux aspects « élèves » (développement de l'autonomie, du travail en groupe) tout en s'inscrivant dans un cadre financier permettant de réaliser des économies (des ateliers de 24 machines permettent de travailler en classe entière et non en demi-classes).

<b>17.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.49	Espace projet linguistique	269'000	8122	17.12.99	480'000	479'772	228

### **PL 8123 : Equipement multimédia des salles de sciences (ORRM-1)**

Le projet de loi 8123 était destiné à l'acquisition d'équipements multimédias de démonstration à la disposition des enseignants de sciences des collèges et des collèges et écoles de commerce.

En 1998, la nouvelle ordonnance et reconnaissance de la maturité (ORRM) a été introduite à Genève. Cette introduction a nécessité dans toutes les disciplines une réflexion approfondie tant sur les programmes, sur les plans d'études, sur la pédagogie que sur l'infrastructure nécessaire accompagnant ces importants changements.

C'est ainsi que des travaux de transformations ont été entrepris, des renouvellements d'équipements opérés et dans le cas de ce projet de loi, un complément en appareils multimédias, en systèmes d'acquisitions de données, des connexions internet, etc., est venu compléter l'ensemble des équipements nécessaires à la modification de l'enseignement des sciences. La nouvelle ORRM a, en effet, privilégié l'intégration des laboratoires aux cours théoriques.

Ce projet de loi a permis d'acquérir dans les grandes lignes les équipements suivants :

- 30 ordinateurs et 30 projecteurs de données dédiés aux salles de sciences (postes de démonstration pour les maîtres) ;
- des périphériques divers (imprimantes, scanners, graveurs de CD);
- du matériel d'instrumentation informatique d'expériences de physique/chimie/biologie;
- des appareils de photos numériques et des cartes d'acquisition de données;
- des logiciels spécifiques de sciences.

Le montant total utilisé dans le cadre de cette loi a permis d'atteindre effectivement les objectifs prévus.

17.00.00	CTI							
536.49	Equipement multimédia des salles de sciences (ORRM-1)	0	8123	17.12.99	304'000	299'285	4'715	

### **PL 8124 : Equipements informatiques pour les laboratoires de sciences (ORRM-2)**

Le projet de loi 8124 était destiné à l'acquisition d'équipements informatiques pour les élèves des collèges et des collèges et écoles de commerce suivant des cours ou des laboratoires de physique, chimie, biologie.

Comme le projet de loi 8123, ce projet s'inscrivait dans le cadre de la nouvelle ordonnance et reconnaissance de la maturité (ORRM).

Dans le cas de ce projet de loi, il s'agissait de doter les salles de sciences d'un ou de plusieurs postes de travail informatiques en complément aux équipements pédagogiques, scientifiques ou multimédias. L'ensemble de ces équipements étaient nécessaires pour s'adapter aux différentes modifications intervenues dans l'enseignement des sciences. La nouvelle ORRM a, en effet, privilégié l'intégration des laboratoires aux cours théoriques. Ces équipements permettent également de passer plus facilement de la théorie à la pratique ou de simuler des expériences scientifiques.

Ce projet de loi a permis d'acquérir dans les grandes lignes les équipements suivants :

- 70 ordinateurs dédiés aux salles de sciences (postes pour les élèves);
- des périphériques divers (imprimantes, scanners, lecteurs externes);
- du matériel d'instrumentation informatique d'expériences de physique/chimie/biologie;
- des appareils de photos numériques et des cartes d'acquisition de données;
- des logiciels spécifiques pour les cours de sciences.

Le montant total utilisé dans le cadre de cette loi a permis d'atteindre effectivement les objectifs prévus.

<b>17.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.49	Equipements informatiques pour les laboratoires de sciences (ORRM-2)	0	8124	17.12.99	220'000	213'337	6'664
<b>34.11.00</b>	<b>Ecoles d'arts</b>						
536.02	Acquisition d'équipements des écoles d'art		8116	17.12.99	244'500	244'081.80	418.20

La loi 8116 concernait l'acquisition d'équipements pour l'Ecole supérieure d'arts visuels (ESAV) et l'Ecole d'arts appliqués (EAA).

Cette loi a permis de renouveler, de compléter et d'adapter les équipements des écoles d'arts.

L'ESAV a pu moderniser et compléter son matériel et ses infrastructures pédagogiques avec les achats suivants :

- Deux stations numériques pour la photographie, avec leurs périphériques (imprimantes, appareils de photo, optiques, agrandisseurs, etc.), pour les ateliers photo et gravure.
- Deux projecteurs vidéo pour les ateliers cinéma/vidéo.
- Un projecteur vidéo/data pour la salle de mixage son ou pour les salles de montage image.
- Deux stations d'édition du son numérique avec leurs accessoires pour les ateliers cinéma/vidéo. Du mobilier pour l'ensemble de l'école (tables, chaises, lampes et armoires).

L'EAA a pu équiper ses ateliers de céramique avec le matériel suivant :

- Un tour électrique à plâtre.
- Trois fours électriques.
- De l'outillage et des laminoirs.
- Du mobilier et des armoires de vestiaire.

Les deux écoles d'arts ont ainsi pu adapter de manière très significative leurs équipements, notamment ceux qui nécessitent une adaptation continue aux nouvelles technologies. Cette évolution est absolument indispensable pour répondre aux modifications des formations et à l'émergence des nouveaux métiers.

<b>34.17.01</b>	<b>Centre de Lullier</b>						
536.02	Réalisation d'une serre multichapelles au Centre de Lullier		8044	25.06.99	695'000	729'161.75	-34'161.75

Conformément à l'exposé des motifs, la réalisation de ce projet de loi a donné la possibilité à l'Ecole d'horticulture, section maraîchère, de construire une nouvelle serre.

L'enseignement pratique correspond ainsi aux exigences de la profession en matière de technique moderne de production, de respect des principes écologiques, de qualité du produit.

La serre a été mise en culture en février 2001. Les premières récoltes en technique biologique ont été faites pendant toute l'année 2001 (tomates, poivrons, aubergines).

La mise à niveau et en conformité des installations d'arrosage, de fertilisation et de chauffage permettant de respecter les normes environnementales explique le léger dépassement de crédit.

<b>34.15.00</b>	<b>Haute école spécialisée</b>						
553.02	Acquisition d'équipement pour la Haute école spécialisée de Genève	0	8114	17.12.99	1'825'000	1'825'000.00	0.00

Conformément à l'exposé des motifs accompagnant la loi 8114, le crédit alloué a été utilisé de la manière suivante par les Ecoles HES genevoises :

L'école d'ingénieurs (montant dépensé F 671'525.05) a acquis des machines et du matériel (chambre de mesure) pour assumer les nouveaux objectifs d'enseignement et de recherche appliquée & développement imposés par les HES. L'acquisition d'une chambre de mesure commune à plusieurs laboratoires de chimie et de physique va permettre la collaboration entre ces derniers en vue d'un certain nombre d'analyses. Une subvention a été obtenue de la part de l'OFFT pour cet investissement pour un montant de F 222'556.-.

Le Centre de Lullier (montant dépensé F 84'782.50), suite à l'agrandissement de son réfectoire, a acquis du mobilier supplémentaire. Il a également renouvelé le mobilier d'un bureau administratif et d'un laboratoire informatique destiné à l'enseignement.

La Haute école de gestion (montant dépensé F 520'929.15) a créé une bibliothèque au quatrième étage du bâtiment F de Batelle. La création de cette école a réuni trois filières d'enseignement rattachées à l'origine à d'autres établissements scolaires de Genève. Ce regroupement entraîne la mise sur pied d'un certain nombre de ressources pédagogiques indispensables dont, entre autres, une bibliothèque. Une subvention a été obtenue de la part de l'OFFT pour cet investissement d'un montant de F 106'000.-

D'autre part, la HEG a également investi dans des équipements pédagogiques, soit du matériel informatique et du mobilier.

La Haute école d'arts appliqués (montant dépensé F 491'415.80), suite à l'augmentation des effectifs d'étudiants, a investi dans l'équipement d'une nouvelle salle informatique (matériel et mobilier). Ce crédit a également permis de renouveler deux laboratoires de photographie et de bijouterie par l'acquisition d'appareils spécifiques à ces travaux (notamment un four à émail).

La Direction générale HES Genève (montant dépensé F 56'347.50), au moment de son installation dans le bâtiment F de Batelle, a acquis du mobilier et équipement de bureau.

34.15.00	<b>Ecole supérieure des Beaux-Arts</b>						
553.02	Acquisition de matériel pédagogique à l'école supérieure des Beaux-Arts	770'000	8322	14.12.00	770'000	770'000.00	0.00

Conformément à l'exposé des motifs accompagnant la loi 8322, le crédit accordé à l'Ecole des beaux-arts (ESBA) a permis de moderniser et de compléter ses équipements.

Le renouvellement et le complément ont été réalisés avec le matériel décrit ci-dessous:

- Atelier de sculpture fer et bois : 1 cisaille et 3 postes à souder.
- Atelier typographie : 1 massicot, 1 plotter, 7 stations de PAO, 3 imprimantes.
- Atelier sérigraphie : 1 déplacement d'une cabine de nettoyage de châssis.
- Atelier photo : 1 booster, 1 flash, 2 appareils de photo numérique.
- Atelier son : 3 enregistreurs portables numériques, 1 station d'édition et de mixage numérique, 5 micros HF.
- Production vidéo : 10 magnétoscopes numériques, 1 éditeur numérique, 7 caméscopes numériques, 2 valises lumière, 10 moniteurs.
- Diffusion vidéo (chariot) : 10 moniteurs, 10 lecteurs DVD, 10 racks, 10 magnétoscopes numériques.
- Equipement fixe des salles : 1 écran, 2 visualiseurs de document, 4 projecteurs vidéos.
- Sonorisation : 4 haut-parleurs, 2 préamplis.
- Mobilier : 50 chaises, 10 lampes sur pied, 4 tables de bureau avec caissons, 16 armoires vestiaires, 4 armoires.
- Atelier dessin par ordinateur : 4 stations de modélisation 3D, 1 imprimante.

- Equipement informatique réparti dans tous les ateliers pratiques de recherche : 7 postes informatiques pour le traitement des images et du son, ainsi que pour la PAO, 8 scanners, 4 imprimantes, 1 table graphique.
- Equipement pour l'expérimentation et la présentation : 10 projecteurs vidéos, 10 projecteurs diapos.

Cette loi a permis à l'école de faire le passage dans les HES en mettant à jour ses équipements. La cohabitation des anciennes machines analogiques avec les nouvelles machines numériques était difficile. Actuellement, tout le parc de matériel audiovisuel et informatique est compatible. L'évolution des techniques s'étant accélérée ces dernières années, cet investissement s'est avéré indispensable.

Ce crédit a également permis de compléter le parc de matériel de présentation pour l'exposition de tous les diplômés de l'école (environ 60 travaux).

<b>66.10.00</b>	<b>Service de l'agriculture</b>						
554.01	Améliorations foncières	500'000	8329	15.12.00	500'000	257'609.30	242'390.70

Ce crédit a servi à l'octroi de subventions en faveur de 4 entreprises collectives d'améliorations foncières.

En l'occurrence, il s'agit du syndicat de remaniement parcellaire de Presinge, ainsi que de travaux d'améliorations foncières réalisés par les communes d'Anières et de Bernex (2 dossiers).

Il convient en outre de relever qu'à la suite de décisions prises par les maîtres d'ouvrages, ayant eu pour conséquences le report de plusieurs projets et le changement de planification de certains travaux, le montant dépensé en 2001 de 257'609.30 F n'atteint pas la somme budgétisée de 500.000 F.

<b>65.04.00</b>	<b>Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage</b>						
535.01	Acquisition de forêts et de terrains assimilés	150'000	7277	15.12.95	750'000	750'000	0

Dans le cadre de la constitution du patrimoine forestier cantonal, les crédits libérés pour la période quinquennale 1996-2000 ont permis l'acquisition de 34,8 ha de forêts fermées ou clairières. On constate une réjouissante augmentation par rapport à la période précédente (+ 16,4 ha ou 47%).

De belles parcelles, à Collex-Bossy (9 ha), à Jussy (4 ha) et à Versoix (4 ha) complètent avantageusement nos propriétés dans ces massifs.

L'ensemble du crédit a été utilisé. En moyenne, tous frais compris, les acquisitions ont coûté 2.16 F le m<sup>2</sup>, ce qui est largement en dessous de la valeur réelle du patrimoine et témoigne d'une grande constance dans le prix des transactions depuis 20 ans.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.